



Après expulsion mon ex propriétaire me harcèle

Par **bzh22**, le **25/08/2016** à **18:44**

Bonjour

je souhaite resté anonyme

Voilà mon soucis , ou plutot notre soucis
Nous avons loué une maison neuve en lotissement
Nous avons deux travaux 2 enfants.
Tout allais bien

Mais au court de la location mon conjoints pert son emploi et a du attendre plusieurs mois pour recevoir ses documents pour les transmettre a pole emploi du coup il n y avais aucune rentrée d argent de son côté , ce qui a poser de gros soucis sur les finances de la famille moi je suis en CDI a temps pleins mais je gagne un peu plus que le smics et mes revenus ne suffisais pas a payer un loyer les charges la nounou ect

Du coup nous avons 4 mois de retard de loyer (je precise que nous n'avons pas droit au APL)

Nous avons essayer d expliquer la situation a notre proprietaire qui connaissais bien l'ancien patron de mon conjoints , donc elle devait bien voir que nous étions honnete .

Par la suite nous avons demandé a droite et a gauche des aides pour pouvoire nous aider a rembourser c'est 4 mois de loyer mais personne n'as bouger pour nous car sois disans je gagnais trop (1200 euro par mois) loyer a 550 euro .

Ensuite notre proprietaire nous envoyer huissier ect ... puis pour finir decision du tribunal expulsion bref .

nous lui avons laisser la caution , prouvant une fois de plus notre bonne fois de vouloir regularisé la situation .

nous avons du donc etre herberger chez nos parents respectives très dure a vivre ..

Depuis maintenant 2 mois nous avons retrouvé une location , car mon conjoints a retrouver un travail et tout vas pour le mieux .

Mais les ennuis commence de nouveau

L'huissier qui suit notre dossier avec maintenant notre ancienne propriétaire viens sonner chez nous pour avoir quelques renseignements mais rien d'alarmant , juste pour savoir si nos situations financieres on changer , donc je lui dis ce quelle veux savoir , et que le dossier de dette vas etre mis en place pour rembourser petit a petit les 3 loyer restant .

Hors l'autre jours au bout de 2 mois sans nouvelle de notre ancien proprietaire nous recevons un message de menace de celui ci , en nous disant que il allait retrouvé nos propriétaire pour lui parler de nous en mal pour que nous ayons des problèmes ect ...

Maintenant j'ai la boule au ventre tout les jours

J'aimerais savoir a t'il le droit de prendre contact avec nous alors que il y a un hussier qui gère le dossier ?

A t'il le droit de contacter notre nouveau propriétaire pour nous dénigrer ?

Pouvons nous réagir ?

Que risque t'il ?

Y a t'il une violation de vie privée .

merci de vos réponse pas de jugement svp

Par **youris**, le **26/08/2016** à **10:07**

bonjour,

si vous avez des loyers non réglés avec le premier propriétaire, vous devez les payer, le fait que vous ayez fait l'objet d'une procédure d'expulsion, n'a pas annuler la dette.

plus vous attendrez pour les payer, plus votre dette va se retrouver augmenter des intérêts et des frais de recouvrements.

vous ne pouvez pas interdire à votre ancien propriétaire de contacter votre nouveau propriétaire.

la justice est publique, donc ce n'est pas une violation de la vie privée que de dire que telle personne a fait l'objet d'une décision d'un tribunal.

" La justice est rendue au nom du peuple français. Elle est publique.

Ce principe, consacré par la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, inséré dans les Codes de la procédure judiciaire française, permet à tout citoyen de pouvoir vérifier dans quelles conditions les décisions de justice sont rendues.

Il signifie que les débats ont lieu publiquement et que la décision de justice est rendue en présence du public."

source:

<http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/les-fondements-et-principes-10032/la-publicite-des-decisions-de-justice-12037.html>

salutations

Par **dobaimmo**, le **26/08/2016** à **19:53**

Bonjour,

En complément de Youris, voilà ce qui est important pour la suite :

vous avez un nouveau propriétaire, donc un nouvel appartement, un nouveau bail, une nouvelle chance que tout aille bien dans vos deux boulots : Quoi que votre ancien propriétaire ait pu dire à votre nouveau propriétaire, tant que vous payerez votre loyer, tout se passera bien. Votre bail est sans doute de 3 ans et vous serez tranquille. Si au bout des 3 ans, tout va toujours bien, votre propriétaire vous gardera sans problème ! donc concentrez vous sur le paiement de votre nouveau loyer, tout en remboursant le solde dû, ce qui est logique si une décision de justice vous y a contraint.

Cordialement